

[Accueil Historique](#)

L'évolution de la perception des maladies mentales à travers les époques

[Restez à jour par RSS](#)

• Liens intéressants

- [Association canadienne pour la santé mentale](#)
- [Évaluateur de santé mentale](#)
- [Fondateur des maladies mentales](#)
- [Institut Philippe-Pinel de Montréal](#)
- [Institut universitaire en santé mentale Douglas](#)

Historique

[3](#)



À travers les époques, les maladies que l'on appelle les **maladies mentales** n'ont pas toujours été expliquées de façon aussi rationnelle que de nos jours. Pire encore, les personnes souffrant de maladies mentales, bien longtemps appelées folie, n'ont pas toujours été traitées avec soin, si bien qu'on voit encore aujourd'hui les marques. L'histoire de la **perception** et du traitement des maladies mentales à travers le temps en dit long sur la peur qu'ont les hommes de la **différence**.

MÉDECINE PRÉHISTORIQUE ET ARCHAÏQUE

Il va de soi que les maladies mentales ont toujours existées. Certes, leurs explications et leurs traitements ont, eux, grandement évolués avec le temps et les progrès qu'a connu, entre autres, le monde la médecine. De fait, les premiers à s'attarder à ce phénomène furent ceux qui constituaient ce que l'on appelle les médecines **préhistoriques ou archaïques**. La première constitue en fait en la «magie primitive». Ainsi, elle comprend en général la médecine des premiers hommes préhistoriques (environ 3000 ans av. J.-C.). Ces derniers font donc appel à des forces occultes pour expliquer les différents **comportements** étranges chez certaines personnes. Selon eux, ce serait donc des démons en possession du corps et de l'âme de la personne qui seraient responsables des troubles mentaux.^[1] De fait, il n'y avait que les sorciers, devins ou chamans qui pouvaient intervenir dans de tels cas. Ces derniers utilisaient notamment des traitements comme la trépanation (notre première photo). Celle-ci est une technique de perçage du crâne, était vue comme un des seuls moyens de faire sortir les esprits malins qui occupaient un hôte.^[2]



D'autre part, la médecine archaïque est apparue un peu plus tard et s'est étendue jusqu'au premier millénaire av. J.-C. Cette médecine enveloppe donc principalement la médecine de l'Égypte ancienne et de la Grèce antique. C'est à cette époque qu'Hippocrate établit la **théorie des humeurs**. Cette dite théorie a occupé une place importante dans la médecine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Selon cette théorie, ce sont les humeurs, suite à des troubles provoqués par les quatre éléments (terre, eau, feu, air), qui altèrent le fonctionnement du cerveau, ce qui, puisqu'il n'y a pas de distinction entre la maladie du corps et mentale, explique des maladies comme la folie.^[3] Ainsi, grâce aux travaux d'Hippocrate, c'est la première fois dans l'histoire que les troubles mentaux ne sont plus attribués à des divinations ou démons, mais plutôt à un **processus physique** précis. De cette théorie découlent trois catégories de maladies : la **phrénétis** (troubles mentaux et fièvre), la **manie** (agitation sans fièvre) ou la **mélancolie** (troubles mentaux sans agitation ni fièvre).^[4]

DU MOYEN ÂGE AU XV^e SIÈCLE

Au début du **Moyen Âge**, force est de constater que la folie est généralement **acceptée et intégrée** dans la **société**. En effet, celle-ci n'est ni condamnée, ni persécutée, ni même refusée. On fait donc œuvre de charité devant cette condition. En effet, l'Église considère le fou comme l'innocent ou le pauvre d'esprit auquel le Christ a promis le Royaume des Cieux. Certains fous travaillent même aux divertissements des rois (fou du roi). Ainsi, on comprend que la folie occupe une certaine place dans la société.[\[5\]](#)

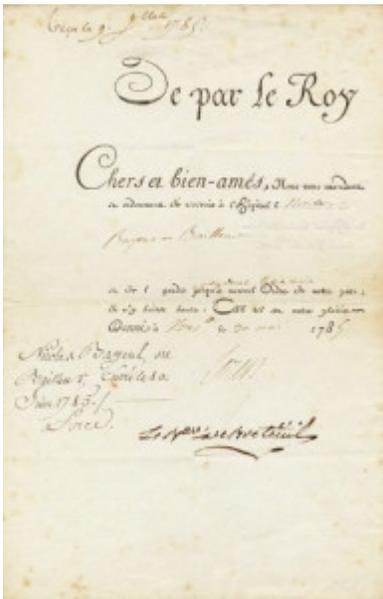


Or, il en va tout autrement pour la deuxième moitié du Moyen Âge. En effet, cette période est caractérisée par la peur. Les gens ont peur des autres, du lointain, de l'inconnu mais aussi des maladies, des guerres, de la violence, etc. Ainsi, les gens se tournent vers l'**Église**, qui se donne comme mission de lutter contre l'**hérésie** et de réaffirmer ses **lois**.[\[6\]](#) C'est à ce moment que la folie devient bannie, persécutée, voire même condamnée au bûcher. À partir de ce moment, on déclare que la folie se range du côté du péché, de la faute, de la sorcellerie ou même des démons. C'est alors que se met en branle la lutte contre la folie. Exorcismes sont faits par milliers afin de tenter de sauver le salut de ses pauvres âmes possédées, car lorsqu'on ne trouve aucun remède à une maladie, on l'associe nécessairement au diable. C'est également à cette même époque que la fameuse Chasse aux sorcières s'est déroulée. Durant cette période, ces milliers de personnes (80% de femmes) furent pendues ou brûlées vives car on croyait qu'elles avaient vendues leurs âmes au diable.[\[7\]](#) [\[8\]](#)

LA FOLIE À L'ÂGE CLASSIQUE

Depuis le début du XVI^e siècle, on constate que le phénomène de l'urbanisation est de plus en plus important. Avec celle-ci vient cependant son lot de difficultés. Évidemment, conjuguée aux misères du temps et au **chômage**, on assiste à un accroissement fulgurant du nombre d'**errants**. En effet, presque aucune partie de l'Europe n'en fait exception. Du fait que la population errante ne cesse de s'agrandir, on en vient à un constat flagrant : l'idée de la charité cède sa place à celle de l'**internement**.[\[9\]](#)

Il ne serait pas faux d'affirmer que l'âge classique est celui de l'internement massif. En effet, à cette époque, toutes les raisons sont bonnes pour faire interner quelqu'un. On associe donc les fous aux psychopathes, aux prostituées, aux vagabonds, aux pervers, aux homosexuels, bref, aux pécheurs de toute sorte.^[10] « Le demi-insensé est confondu avec celui qui l'est tout à fait ; le furibond avec le fou tranquille ; les uns sont enchaînés, les autres libres dans leur prison »^[11]. La folie n'est d'ailleurs pas la seule raison de l'internement. En effet, le fait d'être pauvre peut également vous coûter la **liberté**. Puisqu'il n'y pas vraiment de cause précise pour l'internement des patients, il est évident que n'importe qui peut ordonner l'incarcération de n'importe qui. Les lettres de cachet en sont de parfait exemple. Ces lettres émanent en fait du roi et ordonne l'internement. Or, ce sont les familles qui rédigent une demande d'internement. Ces lettres traduisent une société dans laquelle les familles sont régentes du sort de leurs membres, les épient et ont recours à l'internement si besoin est.^[12] Voici un exemple d'une de ces lettres:

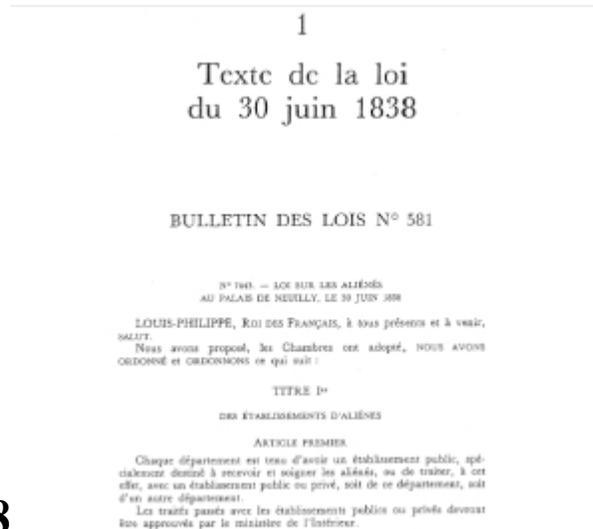


Exemple d'une lettre de cachet.

À travers l'Europe, plusieurs établissements d'internement voient donc le jour. Or, il est crucial de noter que ces établissements ne découlent pas du domaine de la médecine. En fait, il s'agit d'un travail commun entre la **société bourgeoise**, la **justice** et les **organisations religieuses**. C'est institutions d'internement sont donc un mariage entre assistance et répression. À cette époque, à Paris par exemple, une personne sur cent est internée pour des raisons diverses. De plus, il va sans dire que les traitements ne sont pas adéquats aux diverses conditions des internés. La thérapeutique des malades reste avant tout très symbolique et se concentre sur la **purification** des patients.

Encore une fois, c'est l'occulte et la religion qui occupent une place prépondérante dans le traitement de la folie. Or, il est important de noter que c'est la relation de confiance entre le patient et le médecin qui permet réellement un espoir de guérison. Malheureusement, ce principe et cette pratique reste néanmoins très méconnue et peu utilisée.[14]

Érika Bernard



LA LOI DE 1838

Vers les années 1800, on commence à donner une nouvelle appellation aux «fous». Les gens les appellent de trois façons différentes, «malades», «malheureux» et «séquestrés».[15] C'est à ce moment qu'on peut commencer à voir une tentative de compréhension face à ces personnes qui, autrefois, étaient totalement **mises à part** de la **société**. En même temps, le fait qu'il y ait trois appellations pour parler de ces personnes démontre une très grande confusion.

En 1838, en France, une loi sur l'**institutionnalisation** des malades mentaux et la protection de leurs biens entre vigueurs.[16] Cette loi est mise sur pied pour tenter de diminuer le nombre de malades mentaux se promenant en liberté, sans surveillance, dans les rues. Le but de cette loi était donc d'enrayer les pensées irrationnelles face aux gens atteints de maladies mentales. La loi de 1838 permettait aussi que les biens des personnes placées en **institutions** soient conservés jusqu'à leur sortie pour que ces derniers ne perdent pas tous leurs biens.[17] Avec cette loi, les choses changèrent quelque peu et les «fous» étaient, en grande partie, libérés des mauvais traitements qu'ils subissaient auparavant dans la **société**. Malheureusement, les **institutions** n'étaient pas tout à fait au point et adéquates, donc elles devenaient, en quelque sorte, des **prisons**.[18] Il n'y avait pas de soins ou encore de thérapies pour soigner les malades mentaux autres que les traitements non éprouvés tels les calmants, les diètes, les toniques, les lavements, les bains, les **saignées** exagérées ou encore les électrochocs.

[19] La plupart de ces traitements étaient relativement inoffensifs et inefficaces, mais d'autres tels les saignées et les électrochocs ont compromis la vie de certains patients.[20] Les électrochocs pouvaient parfois s'avérer utiles lorsqu'ils étaient bien utilisés et sur les bons patients, soit ceux qu'ils le nécessitaient vraiment. Mis à part ces traitements communs, à cette époque on disait que l'on guérissait ces personnes de trois façons: par l'isolement, par la distraction et par le travail. Certaines personnes disaient même: «On peut d'ailleurs se demander si la mise au travail de l'aliéné n'est pas le but du traitement avant d'en être l'outil».[21] Donc, il est important de noter que, même à cette époque, on se questionne à propos du bien-fondé des **asiles**.



Durant plus de 150 ans, les malades mentaux vivaient entre eux, séparés du reste de la **société**. Comme le système était loin d'être parfait, maintes failles s'y sont glissées. Malgré la prétendue mission des institutions, qui était d'aider les malades mentaux, d'autres groupes sociaux sont inclus dans cette institutionnalisation. De fait, les pauvres, les prostituées et même les alcooliques se joignent aux malades mentaux dans les institutions.[22] Comme mentionnée précédemment, la peur des différences est la grande responsable de la mise en écart des groupes sociaux différents. C'est de cette façon que l'on explique l'institutionnalisation de personnes n'étant pas atteintes mentalement.

Peu à peu, les institutions ont commencé à ressembler au **milieu carcéral**. En effet, on retrouve beaucoup de points communs entre ces deux institutions, comme la discipline très sévère, la surveillance permanente, la violence entre patients et contre les surveillants. Lorsque les patients devenaient incontrôlables, on leur passait souvent la **camisole de force**. La similitude entre les **asiles** et les **prisons** est aussi due à l'article 64 du Code pénal français qui stipule qu'« il n'y a ni crime, ni délit lorsque le prévenu était en état de **démence** au moment de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister».

[23] Donc, dès qu'une personne commettait un crime, mais qu'elle pouvait prouver

qu'elle n'était pas, à ce moment, en état de lucidité, on ne l'envoyait pas en prison, mais bien à l'asile.

AVANTLA DÉSINSTITUTIONNALISATION – AU QUÉBEC

Au Québec du XXe siècle, la **lobotomie** est l'une des pratiques souvent utilisées pour traiter les patients souffrant de diverses maladies mentales. « On pratiquait cette opération sur les patients éveillés pour s'assurer de travailler sur les bons neurotransmetteurs, explique le neurologue Guy M. Rémillard. On gelait pour ouvrir la boîte crânienne mais pour le reste, comme le cerveau est insensible, ça ne pose aucun problème ». Parmi les personnes qui ont subi ce traitement, Alys Robi est sans doute la plus connue. Cette chanteuse québécoise a été lobotomisée suite à son internement.

« On m'interrogeait, pendant l'opération, pour que je ne devienne pas amnésique. On m'a demandé le nom de mon père, mon lieu de naissance, le métier que j'exerçais (...) Ma voix se mêlait aux bruits des scies, des marteaux, des perceuses. J'entendais tout... », écrit-elle dans son livre *Un long cri dans la nuit*.

Source vidéo: <http://www.youtube.com/watch?v=jLEXLpj74aI>

Source citations: <http://www.collabopm.com/NeuroEmotionSectionnee.htm>

LA DÉSINSTITUTIONNALISATION

C'est entre les années 1950 et 1960, qu'au Québec, la **désinstitutionnalisation** s'amorça, en partie grâce au développement de la **psychopharmacologie**.^[24] Autour de ces années, on tente de délaissier les **asiles** pour s'engager dans un mouvement plus humain. En effet, on transfère les anciens patients d'asile et les nouveaux patients dans des hôpitaux, dans le but de parvenir à une **réinsertion sociale** plus facile.^[25] Dans les années 50 débuta le phénomène des «portes ouvertes».^[26] Celui-ci permettait aux patients de quitter durant la journée et de revenir le soir ou encore d'être pris en charge par leur famille la fin de semaine. En 1965, les communautés religieuses délaissent les institutions pour laisser place aux professionnels de la santé dans les hôpitaux. ^[27]

Depuis les années 1990, il existe des endroits comme l'hôpital Douglas qui peuvent accueillir les personnes souffrant de trouble de santé mentale et qui offre des services de soins 24h sur 24.^[28] Bien que cette désinstitutionnalisation a permis de grandes avancées, il va sans dire qu'elle est grandement remise en question. En effet, un mouvement qui se voulait positif est en train de se transformer en **fléau social**, en ce sens où les personnes atteintes de troubles de santé mentale sont moins prises en charge qu'au temps de l'institutionnalisation et donc, plus laissées à eux-mêmes. ^[29]

Source vidéo: http://www.youtube.com/watch?v=_qI4BOZGzdU

Au Québec 1 disparition sur 4 serait liés aux maladies mentales. La désinstitutionnalisation

était-t-elle vraiment une bonne solution?

Sara Aillerie

[1] «Médecine primitive et archaïque», *Histoire de la médecine*, [En ligne], http://www.dematice.org/ressources/PCEM1/psychiatrie/P1_psy_007/co/Histoire_medecine_1.html (Page consultée le 12 février 2012)

[2] Charles COURY, «Médecine histoire», *Encyclopédie Universalisé*, [En ligne], <http://ressources.cgodin.qc.ca:2066/encyclopedie/medecine-histoire/> (Page consultée le 25 février 2012)

[3] «Histoire de la psychiatrie», *Établissement public de santé mentale JM Charcot*, [En ligne], <http://www.ch-charcot56.fr/histoire/histpsy/3psychot.htm> (Page consultée le 12 février 2012)

[4] *Ibid.*

[5] Michel FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Liège, Gallimard, 1972, p. 21-23 (Collection Tel)

[6] *Ibid.*, p.21-23.

[7] Bernard VALADE, «Sorcellerie», *Encyclopédie Universalis*, [En ligne], <http://ressources.cgodin.qc.ca:2066/encyclopedie/sorcellerie/>

[8] «La Chasse aux sorcières», *Larousse*, [En ligne], 2011, http://www.larousse.fr/encyclopedie/article/Laroussefr_-_Article/11015772 (Page consultée le 25 février 2012)

[9] «Histoire de la psychiatrie», *Établissement public de santé mentale JM Charcot*, [En ligne], <http://www.ch-charcot56.fr/histoire/histpsy/3psychot.htm> (Page consultée le 12 février 2012)

[10] Michel FOUCAULT, *Op. cit.*, p. 110-11.

[11] «Histoire de la psychiatrie», *Établissement public de santé mentale JM Charcot*, [En ligne], <http://www.ch-charcot56.fr/histoire/histpsy/3psychot.htm> (Page consultée le 12 février 2012)

[12] *Ibid.*

[13] Alphonse DE WAELHENS, «Folie», *Encyclopédie Universalisé*, [En ligne], <http://ressources.cgodin.qc.ca:2066/encyclopedie/folie/> (Page consultée le 12 février 2012)

[14] «Histoire de la psychiatrie», *Établissement public de santé mentale JM Charcot*, [En

ligne], <http://www.ch-charcot56.fr/histoire/histpsy/3psychot.htm> (Page consultée le 12 février 2012)

[15] Florence ROUSSEL, *Crimino corpus*, [En ligne], <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article425.html> (page consultée le 28 janvier)

[16] *Établissement Public de Santé Mentale Jean Martin Charcot Caudan*, [En ligne], <http://www.ch-charcot56.fr/index.php/evolution-du-cadre-reglementaire.html> (page consultée le 4 février)

[17] Jean GARRABÉ, «L'aliénisme», *Universalisé*, [En ligne], <http://www.universalis.fr/encyclopedie/alienisme/> (page consultée le 4 février)

[18] Florence ROUSSEL, *Op. cit.*

[19] *Ibid.*

[20] Chris ATCHISON et Robert MENVIEZ, *Historyofmadness.ca*, [En ligne], http://historyofmadness.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=62&Itemid=43&lang=fr (page consultée le 28 janvier)

[21] Florence ROUSSEL, *Op. cit.*

[22] Micheline DUMONT, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, [En ligne], <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=40722> (page consultée le 11 février)

[23] Florence Roussel, *Op. cit.*

[24] Chris ATCHISON et Robert MENVIEZ, *Op. cit.*

[25] Christiane CARDINAL, Henri DORVIL et Herta GUTTMAN, *35 ans des désinstitutionnalisation au Québec 1961- 1996*. [En ligne], 1996, <http://www.le-pont.ca/La%20d%E9sinstitutionnalisation.pdf> (page consultée le 28 janvier)

[26] Chris ATCHISON et Robert MENVIEZ, *Op. Cit*

[27] Louise BLANCHETTE et Mario POIRIER, *Université de Montréal*, [En ligne], <http://www.fep.umontreal.ca/santementale/historiquesm.html> (page consultée le 24 février)

[28] *Douglas.qc.ca*, [En ligne], http://www.douglas.qc.ca/pages/view?section_id=27 (page consultée le 23 février)

[29] Ian BUSSIÈRE, «Drame à St-Romain: «Un bisou, un câlin, comme avant chaque dodo...»», *cyberpresse.ca*, [En ligne], <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201202/25/01-4499877-drame-a-st-romain-un-bisou-un-calin-comme-avant-chaque-dodo.php> (page consultée le 27 février)

Source des images:

1: <http://lecarnetdeburidan.unblog.fr/2008/09/04/approche-historique-de-la-folie/>

2: <http://musees-haute-normandie.fr/dossier2.php3?lang=en&idrub=87>

3: <http://phoenixhome.voila.net/Sorciere.htm>

4: http://www.marelibri.com/t/main/3286379-autographs/books/AUTHOR_AZ/50?l=en

5: http://images2.wikia.nocookie.net/___cb20090511184305/desencyclopedie/images/3/3b/Asile.jpg

Abonnement à “L'évolution de la perception des maladies mentales à travers les époques”

Sa pas changé depuis une profession qui a beaucoup de contradictions devant les tribunaux
Au Québec